

2026/31/08/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 31 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le trente et un août, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présents : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE HORS Clément, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : LE BRIS Philippe, VERGNAULT Marie, LE GAL Annie, MÉLIARENNE Hervé, VIANET Edith à partir de 20h49

Procurat(s) : LE GAL Annie à BOUËDEC Jean-Michel, MÉLIARENNE Hervé à PERON Mathieu

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, PICARDA Styren a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 05/08/2026
Convocation affichée le : 13/08/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Votant (s) : 24

Reçu en Préfecture de VANNES le 11.09.26

Publié ou notifié le 17.10.26

Certifié exécutoire le

A GOURIN, le.....

La Maire,
Bérangère FRITZ.



6- CONVENTION DE FOURNITURE, TRANSPORT ET DÉLIVRANCE DE REPAS À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2026

Madame la Maire présente au conseil municipal le projet de convention de fourniture de repas à la commune de Le Saint.

La présente convention a ainsi pour objet de confier à la commune de Gourin la production des repas destinés au service de la restauration scolaire de la commune de Le Saint, ainsi que de définir les modalités de transport et de livraison de ces repas à la commune de Le Saint.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette convention conclue à compter de la rentrée scolaire 2026.



Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'**UNANIMITÉ**,

AUTORISE la Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention ayant pour objet de confier à la commune de Gourin la production des repas destinés au service de la restauration scolaire de la commune de Le Saint, ainsi que de définir les modalités de transport et de livraison de ces repas à la commune de Le Saint, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Fait à Gourin, le 31 août 2026

Pour extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance,
PICARDA Styren

La Maire,
Bérangère FRITZ.